

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

PRESENTS : M. Pierre TUAL – M. Norrédine M'HANI – Mme Cécile BARALLIER – M. Didier LAMARRE – Mme Caroline COUSSEAU – M. Christophe SAMUEL – Mme Nathalie BECQUIN – M. Guillaume PENNEL – Mme Laurence ROCHETEAU – M. Bernard BOUSSETON – Mme Delphine LAFON – M. Jean-Claude LANDREIN – Mme Sonia THOMAS

ABSENTE EXCUSEE : Mme Audrey JOURDAIN donne pouvoir à Mme COUSSEAU, M. Marc DESJARDINS donne pouvoir à M. LANDREIN

Madame Cécile BARALLIER est élue secrétaire de séance.

- **VOTE AU SCRUTIN DE LISTE DES ADJOINTS :**

A la demande de la préfecture, et sous la présidence de Monsieur le Maire, il était nécessaire de refaire le mode du vote des adjoints par un mode de scrutin de liste. Les deux assesseurs ont été désigné : M. LANDREIN et Mme COUSSEAU.

La liste suivante a été proposé :

- Monsieur Norrédine M'HANI
- Madame Cécile BARALLIER
- Monsieur Didier LAMARRE
- Madame Caroline COUSSEAU

Chacun des conseillers présents a voté.

La liste de Monsieur M'HANI a obtenu la majorité des voix soit 13 voix.

- **DELIBERATION DU VOTE DU CFU :**

- **2026/21 OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Au vu des résultats comptable en adéquation avec la trésorerie, il convient de voter le compte financier unique de 2025.

Pour le vote le Maire est sorti de la salle du conseil et c'est le 1^{er} adjoint qui est désigné pour présenter et faire voter le budget.

Section de Fonctionnement	74 362.11 €
---------------------------	-------------

Section d'Investissement	266 920.00 €
--------------------------	--------------

Résultat Global :	341 282.11 €
--------------------------	---------------------

Le Conseil municipal a voté comme suit :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 3

Le compte financier unique a été adopté à la majorité des voix exprimées.

- **DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT 2025 :**

- **2026/22 OBJET / AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

Au vu des résultats du compte financier unique le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit au budget 2026 :

Section de fonctionnement	Affectation	Total affectation
002- Excédent fonctionnement reporté	41 365.50	74 362.11
Section d'Investissement		
1068 – Affectation excédent fonctionnement	32 996.61	
001 – Excédent investissement reporté	266 920.00	266 920.00
Totaux	341 282.11	341 282.11

- **DELIBERATION DU VOTE DES TAUX 2026**
 - **2026/23 OBJET : VOTE DES TAUX 2026**

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote des taux d'imposition :

	TAUX 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	44.50 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	54.00 %
Taxes Habitation	14.00 %
Cotisation foncière des entreprises (si EPCI en fiscalité additionnelle)	0 %

Les taux sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal et autorise Monsieur le Maire

- **DELIBERATION DU VOTE DU BUDGET 2026**
 - **2026/24 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Le Budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 au vote par chapitre, avec une présentation fonctionnelle.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2026
011 : Charges générales	127 748.36
012 : Charges de Personnel	209 100.00
014 : Atténuation de produits	56 329.00
65 : Autres charges gestion	70 559.77
66 : Charges financières	16 100.00
68 : Dotations aux amortissements	1 000.00
Dépenses Réelles	480 837.13
Dépenses d'ordre	6 521.37
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	487 358.50

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2026
70 : Produits des services, domaine et ventes diverses	18 300.00
73 : Impôts et taxes	35 290.00
731 : Impositions directes	298 846.00
74 : Dotations et participations	76 749.00
75 : Autres produits de gestion courante	13 100.00

76 : Produits financières	8.00
013 : Atténuations de charges	3 600.00
002 : Excédent de fonctionnement reporté	41 365.50
Recettes Réelles	487 358.50
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	487 358.50

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER	BUDGET PRIMITIF 2026
16 : Emprunt et dettes		280 000.00
204 : Subventions équipement		3 591.00
21 : Immobilisations corporelles	299 916.61	160 795.16
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		744 302.77

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER	BUDGET PRIMITIF 2026
001 : Excédent d'investissement		266 920.00
10 : Dotations, fonds divers		100 000.00
13 : Subventions d'investissement		350 861.40
16 : Emprunts		20 000.00
28 : Amortissement		6 521.37
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		744 302.77

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Budget primitif 2026.

- **DELIBERATION AUTORISATION DE VIREMENT**

- **2026/25 OBJET : AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDIT**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire des virements de crédits de section à section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections et conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Ces décisions expresses doivent être transmises au contrôle de légalité et doivent également être présentées au conseil municipal le plus proche.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des voix, Monsieur le Maire d'effectuer des virements de crédits quand cela sera nécessaire.

- **DELIBERATION COMMISSIONS COMMUNALES :**

- **2026/26 OBJET : COMMISSIONS COMMUNALES.**

Le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de la mise en place de commissions municipales, notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, il est décidé, dans les conditions fixées par l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du Conseil qui y siégeront (et ayant accepté leur mandat).

Bâtiments-Voirie-Travaux/Aménagements : M. Pierre TUAL – M. Norrédine M'HANI – Mme Cécile BARALLIER – M. Didier LAMARRE – Mme Caroline COUSSEAU – M. Christophe SAMUEL – Mme Nathalie BECQUIN – M. Guillaume PENNEL – Mme Laurence ROCHETEAU – M. Bernard BOUSSETON – Mme Delphine LAFON – M. Jean-Claude LANDREIN – Mme Sonia THOMAS - Mme Audrey JOURDAIN - M. Marc DESJARDINS

Solidarités et affaires scolaires : Mme Cécile BARALLIER - Mme Nathalie BECQUIN - Mme Delphine LAFON - Mme Laurence ROCHETEAU - Mme Audrey JOURDAIN

Animations communales : fêtes, cérémonies, relations avec les associations : M. Pierre TUAL – M. Norrédine M'HANI – Mme Cécile BARALLIER – M. Didier LAMARRE – Mme Caroline COUSSEAU – M. Christophe SAMUEL – Mme Nathalie BECQUIN – M. Guillaume PENNEL – Mme Laurence ROCHETEAU – M. Bernard BOUSSETON – Mme Delphine LAFON – M. Jean-Claude LANDREIN – Mme Sonia THOMAS - Mme Audrey JOURDAIN - M. Marc DESJARDINS

Sports et animations sportives : M. Pierre TUAL – M. Norrédine M'HANI – Mme Cécile BARALLIER – M. Didier LAMARRE – Mme Caroline COUSSEAU – M. Christophe SAMUEL – Mme Nathalie BECQUIN – M. Guillaume PENNEL – Mme Laurence ROCHETEAU – M. Bernard BOUSSETON – Mme Delphine LAFON – M. Jean-Claude LANDREIN – Mme Sonia THOMAS - Mme Audrey JOURDAIN - M. Marc DESJARDINS

Actions protection de l'environnement : Mme Caroline COUSSEAU - M. Bernard BOUSSETON - M. Jean-Claude LANDREIN

Bibliothèque : Mme Audrey JOURDAIN - Mme Sonia THOMAS – M. Patrice GAVILLET – Mme Monique PATRY – Mme Céline COULLANDREAU – **Espace numérique :** Mme Caroline COUSSEAU - Mme Sonia THOMAS

Référent alerte : M. Pierre TUAL – M. Norrédine M'HANI - M. Didier LAMARRE

Appel d'offre :

3 titulaires :

- M. Norrédine M'HANI
- Mme Caroline COUSSEAU
- M. Bernard BOUSSETON

3 Suppléants :

- Mme Nathalie BECQUIN
- M. Guillaume PENNEL
- Mme Laurence ROCHETEAU

Correspondant Défense : Mme Nathalie BECQUIN

- **DELIBERATION DES DELEGUES DU SYNDICAT DU PAYS DE SAINTONGE ROMANE :**
 - **2026/27 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT DU PAYS DE SAINTONGE ROMANE :**

Le conseil municipal a procédé à l'élection du délégué du pays de Saintonge Romane et de son suppléant :

- Délégué titulaire : Monsieur Pierre TUAL
- Délégué suppléant : Mme Caroline COUSSEAU

- **DELIBERATION DES DELEGUES DU SYNDICAT CHARENTE AVAL :**
 - **2026/28 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT CHARENTE AVAL :**

Le conseil municipal a procédé à l'élection du délégué du Syndicat Charente Aval et de son suppléant :

- Délégué titulaire : Mme Caroline COUSSEAU
- Délégué suppléant : M. Guillaume PENNEL

- **DELIBERATION INDEMNITES DE LOCATION POUR L'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE :**
 - **2026/29 OBJET : INDEMNITES DE LOCATION POUR L'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE :**

Il convient de modifier les tarifs de locations de la salle communale car ils étaient inchangés depuis 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} Mai 2026 :

- 50 Euros la journée en semaine, 80 Euros pour le Samedi et le Dimanche

- Augmentation de la caution à 100 Euros

La salle communale est louée seulement aux habitants de Pisany, une convention sera établie pour la location. Monsieur le Maire est autorisé à prendre les dispositions nécessaires pour l'application de ces nouveaux tarifs.

- **DELIBERATION REVISION DU PRIX DES CONCESSIONS DU CIMETIERE :**
 - **2026/30 OBJET : REVISION DU PRIX DES CONCESSIONS DU CIMETIERE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs des concessions du cimetière comme suit :

- 1 concession à 70 € pour 30 ans
- 1 case columbarium : 1 an soit 80 Euros
- 1 case columbarium : 5 ans soit 200 Euros
- 1 case columbarium : 15 ans soit 400 Euros
- 1 case columbarium : 30 ans soit 700 Euros

- **DELIBERATION REVISION TARIFS EMBLEMES DOMAINE PUBLIC :**
 - **2026/31 OBJET : TARIFS EMBLEMES DOMAINE PUBLIC**

Le conseil municipal décide de ce nouveau tarif à partir du 1^{er} Mai 2026 :

- Commerçants à fréquentation hebdomadaire sur le marché : 0.70 € du mètre linéaire
- Commerçant ambulants : forfait de 3 € à la présence.

Et le paiement s'effectuera sur présentation des factures trimestrielles auprès de la Trésorerie de Saintes.

- **DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION APOGE CYCLISTE :**
 - **2026/32 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION APOGE CYCLISTE**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à l'Association APOGE Cycliste de 150 €.
La subvention sera inscrite à l'article 65748 sur l'exercice 2026.

- **DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION SAUJON SOLIDARITE :**
 - **2026/33 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION SAUJON SOLIDARITE**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à l'Association SAUJON Solidarité de 150 €.
La subvention sera inscrite à l'article 65748 sur l'exercice 2026.

La séance est levée à 22 heures.

La secrétaire de séance,

Cécile BARALLIER



Le Maire

Pierre TUAL



